

Boucherville, le 16 février 2011

Désignation de dividende déterminé

Pour les fins de la règle du crédit d'impôt sur les dividendes bonifiés contenu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et toute législation fiscale provinciale et territoriale correspondante,

Le dividende versé par Groupe Sportscene inc. le 17 février 2011 au montant de 1 250 517,90 \$ a la répartition suivante :

Ordinaire :	236 566.26 \$
Déterminé :	<u>1 013 951.64 \$</u>
TOTAL :	1 250 517,90 \$



Sylvie Paradis
Secrétaire du conseil d'administration
Groupe Sportscene inc.